

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1020401: entreprises de la province de liege**

En vigueur au 01/12/2021 (Dernière actualisation de la page 08/06/2022)

Indexation de 1% en 12/2021.

Augmentation CCT de 0.08€ en 12/2021.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

**Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 0204).**

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

### **1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h**

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	14.0400		
Spécialisé	14.4431		
Spécialisé +	14.7044		
Qualifié	15.2766	15.9004	16.0253
Qualifié +	16.1500	16.7379	16.8506